

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2024**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **3 juillet 2024**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **26**  
Nombre de pouvoirs : **3**

Le dix juillet deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 26 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 3 membres du Conseil Municipal :**

M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Chrystèle BOYER ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20240710-017

**Matière :** 4.2.1 - Fonction publique territoriale – personnels contractuels – contractuels relevant des alinéas 3, 4 et 5 de la loi de 1984

**Objet :** RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE)

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 332-23 1° ;

Considérant la nécessité de recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création des emplois non permanents suivant :**

Adjoint territorial d'animation	Dates	Fonctions
1 emploi à temps non complet 29/35 <sup>ème</sup>	Du 2 septembre 2024 au 20 décembre 2024	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 34,5/35 <sup>ème</sup>	Du 2 septembre 2024 au 24 décembre 2024	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 29/35 <sup>ème</sup>	Du 2 septembre 2024 au 24 décembre 2024	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 13/35 <sup>ème</sup>	Du 2 septembre 2024 au 20 décembre 2024	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 21,5/35 <sup>ème</sup>	Du 2 septembre 2024 au 24 décembre 2024	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 21,5/35 <sup>ème</sup>	Du 2 septembre 2024 au 24 décembre 2024	Agent périscolaire
6 emplois à temps non complet 6,5/35 <sup>ème</sup>	Du 2 septembre 2024 au 20 décembre 2024	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 4,5/35 <sup>ème</sup>	Du 2 septembre 2024 au 20 décembre 2024	Agent périscolaire CLIS
2 emplois à temps non complet 25,5/35 <sup>ème</sup>	Du 2 septembre 2024 au 24 décembre 2024	Agent périscolaire

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter le(s) agent(s) non titulaire(s) sur les emplois ainsi créés ;
- de fixer la rémunération de(s) agent(s) recruté(s) sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de référence, selon les postes définis ;
- d'autoriser le renouvellement éventuel des contrats d'engagement dans les limites fixées par l'article L. 332-23 1° précité si les besoins du service le justifient ;
- d'inscrire les crédits au budget de la collectivité.

Fait en Mairie d'Ussel, le 10 juillet 2024



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Maryse BADIA

Accusé de réception en préfecture  
019-211927504-20240710-DL20240710-017-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2024  
Date de réception préfecture : 12/07/2024  
Date de mise en ligne : 12/07/2024

*Badia*